

Présentation du chantier d'exploitation par câble de Barnas (07)

C
O
N
T
E
X
T
E

Le groupement forestier de Barnas

Situé dans le département de l'Ardèche, le groupement forestier de Barnas regroupe environ 200 propriétaires sur une surface de 600 ha de forêt. La commune de Barnas en détient la part la plus importante (environ 10 %). Il a été créé en 1962, dans le cadre du Fonds Forestier National. Aujourd'hui, le massif est composé d'environ 1/3 de feuillus, 1/3 de résineux et 1/3 de zones inaccessibles (pierriers).

Les Communes forestières d'Ardèche

Le Communes forestières d'Ardèche comptent 119 adhérents et mènent des actions en faveur de la filière forêt-bois.

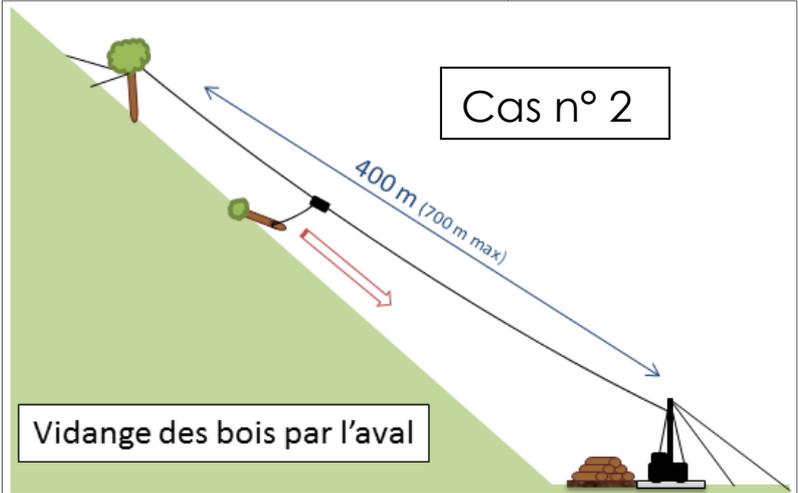
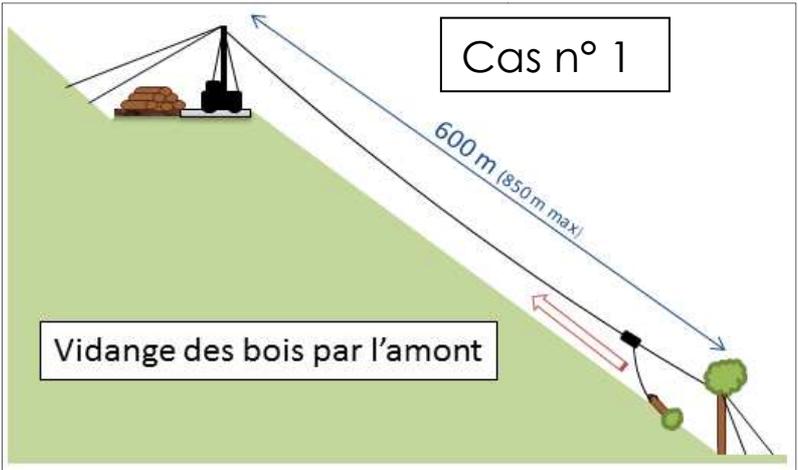
Dans cet objectif, l'association met en œuvre une expérimentation visant à démontrer la faisabilité technico-économique du câble et à développer ce mode d'exploitation dans le département. Avec le soutien de l'ADEME et de la Région, elle a œuvré à la mise en place d'un chantier d'exploitation par câble sur la commune de Barnas et organise des visites à destination de différents publics pour promouvoir ce type de chantier. A la fin du chantier, un bilan financier sera réalisé afin d'en tirer un retour d'expérience exploitable dans d'autres contextes.

L
E

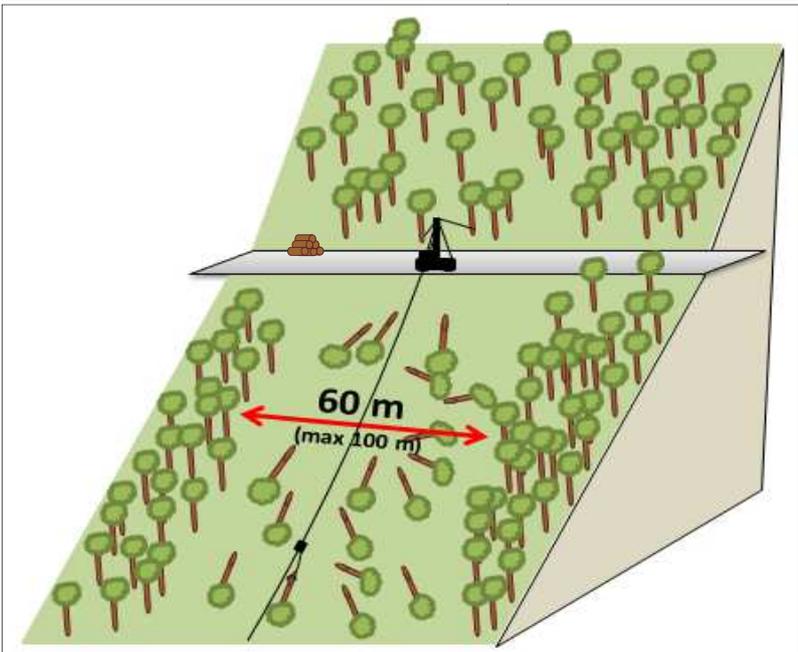
C
H
A
N
T
I
E
R

Lieu :	Groupement forestier de Barnas
Parcelles :	2 et 6
Période d'exploitation :	2 tranches – Hiver 2016/2017 et Hiver 2017/2018
Type de coupe :	Première éclaircie
Essences mobilisées :	Pin laricio 32% - Douglas 27% - Epicéa 18% - Sapin 17% - autres feuillus 5%
Surface concernée par la coupe :	Environ 90 ha
Volume concerné :	Entre 4500 et 5000 m ³ – entre 60 et 80 m ³ /ha
Valorisation potentielle :	Grumes, charpente, palettes, bois industrie/énergie
Pente :	Forte (environ 60%)
Particularité :	Du fait de l'effacement de la dette FFN, droit à aucune subvention
Mode de commercialisation :	Vente du bois sur pied à l'unité de produit
Certification PEFC :	A discuter dans les prochaines années

La vidange des bois, c'est-à-dire la sortie des bois pour les amener bord de route, peut se faire soit depuis l'amont de la coupe (cas n° 1), soit depuis l'aval (cas n° 2). Pour les parcelles 2 et 6 de Barnas, la vidange des bois se fait par l'amont.



L'exploitation des bois se fait de part et d'autre de l'axe de la ligne de câble : la distance d'exploitation peut varier de 2 x 30 m à 2 x 50 m. Pour les parcelles 2 et 6 de Barnas, l'exploitation est réalisée à 30 m de part et d'autre de la ligne de câble.



Source : Communes forestières du Var

Exploitation par câble

Plusieurs raisons ont poussé le groupement forestier à opter pour la technique de l'exploitation par câble :

- Les peuplements à exploiter sont situés en zone de forte pente, les engins forestiers classiques ne peuvent pas y travailler
- L'impact paysager est assez faible et la technique du câble limite la pénétration dans les massifs
- Malgré plusieurs visites, aucune proposition d'achat des bois par des entreprises classiques n'a été faite
- Opportunité offerte par le projet des Communes forestières (accompagnement personnalisé, recherche de solutions pour financer les travaux de la route forestière, jours de l'expert forestier supplémentaires pris en charge par les Communes forestières, etc.)

Exploitation par arbre entier

En plus de l'exploitation par câble, il a été décidé que l'exploitation se ferait par arbre entier c'est-à-dire qu'une fois abattue, la totalité de l'arbre (tronc + branches) est sortie de la parcelle et déposée le long de la route. Ensuite les différentes parties de l'arbre sont séparées et triées en fonction de la qualité (tronc pour le bois d'œuvre, branches pour le bois énergie, etc.).

Cette technique, rendue possible par la tête d'abatteuse installée sur l'engin de reprise (engin installé sur la piste en haut du câble qui récupère le bois qui arrive, le trie et l'empile), permet de façonner le bois en forêt et donc d'optimiser le tri des bois par qualité.

Ce mode d'exploitation demande une technologie particulière et du personnel spécifiquement qualifié ce qui peut le rendre plus coûteux que les techniques plus classiques. En général on observe des coûts moyens aux alentours de 30 à 50 €/m³ (abattage par bûcheron et débardage par câble).

Cependant, la comparaison avec des méthodes classiques n'a pas forcément lieu d'être puisque dans certaines zones, seule la technique du câble mât permet d'aller chercher les bois.

C'est la valorisation optimisée des produits de la coupe qui permet d'améliorer la rentabilité de l'exploitation. Le tri des bois par qualité est essentiel. Une partie des bois est revendue aux scieurs locaux tandis que d'autres servent à honorer les contrats d'approvisionnement du câbliste, en France ou en Europe.

Avantages du câble

La technologie du câble présente plusieurs avantages :

- Accès à la ressource → Elle permet d'exploiter du bois dans des zones auparavant inaccessibles et ainsi mieux répartir la récolte dans les différents massifs forestiers
- Environnement → Elle permet de préserver les sols et les écosystèmes car aucun engin forestier ne pénètre dans les forêts.
- Paysage → Les coupes par câble ont un impact limité sur le paysage
- Economie locale → Les entreprises proposant ce type de prestation permettent d'approvisionner les scieries en zone de montagne et contribuent à l'activité économique du territoire
- Infrastructures → Il n'est pas nécessaire de créer un réseau de pistes forestières et la pénétration dans le massif est moindre
- Incitation au tri des bois pour rentabiliser la coupe

Inconvénients du câble

Comme n'importe quelle technologie, le câble présente des inconvénients et des contraintes :

- Un prix d'exploitation souvent plus élevé
- Il n'est pas possible de le mettre en œuvre partout → Nécessité d'avoir un volume à l'hectare suffisant, des places de dépôt, etc.
- Une logistique complexe à mettre en place
- Besoin de points d'ancrage pour installer la machine
- Un investissement important pour les entreprises (acceptable si l'entreprise a une visibilité sur 5 ans pour ses chantiers)